



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Semaine académique Devoirs Faits :
Laboratoire d'innovation pédagogique**

Limoges, le 28/09/2020

Depuis 2017, les équipes de l'académie de Limoges mènent un travail remarquable autour du dispositif « Devoirs Faits » qui permet aux élèves volontaires des collèges de prolonger le travail en classe et de réaliser le travail personnel sur le temps scolaire, au cours d'heures dédiées.

Les devoirs peuvent être une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille. Le dispositif « Devoirs faits » permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. Il contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant, et participe de l'égalité des chances dans l'accès au savoir.

Cette année, après la période de confinement où des inégalités entre les élèves ont pu se creuser, le dispositif « Devoirs faits » revêt une importance encore plus cruciale. Il fait partie des dispositifs d'accompagnement essentiels qui permettent aux élèves, de la 6^e à la 3^e, de retrouver confiance en eux et de rattraper d'éventuels retards.

La rectrice Anne Laude a décidé de mettre avant la dynamique que les équipes de l'académie ont su créer autour de ce dispositif. Du 28 septembre au 2 octobre, la semaine académique Devoirs Faits propose de mettre en lumière la façon dont différents collèges de l'académie ont su s'approprier le dispositif pour en faire un véritable laboratoire d'innovation pédagogique.

Vous pourrez suivre cette semaine académique « Devoirs Faits » sur les réseaux sociaux de l'académie de Limoges ([Twitter](#) | [Instagram](#)) à travers des articles et des vidéos :

Lundi : « #DevoirsFaits : Laboratoire d'innovation pédagogique »

Présentation générale du dispositif par Anne Laude, rectrice de l'académie de Limoges.

CONTACT PRESSE

Cellule Communication
Cabinet de la rectrice
05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56
ce.communication@ac-limoges.fr

Rectorat de Limoges
13 rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex

Mardi : « #DevoirsFaits au collège de Triouzoune de Neuvic »

Le collège de la Triouzoune propose à ses élèves des temps « Devoirs faits » alliant travail en groupe et cours de remédiation dans le but de répondre au mieux aux besoins des élèves. Le dispositif « Devoirs Faits » y est mis en place dès la rentrée et accueille déjà 55% des élèves, de la 6e à la 3e.

Mercredi : « #DevoirsFaits : apprendre à apprendre »

Le collège de Nantiat est l'un des premiers collèges à avoir participé au dispositif dans l'académie. « Devoirs faits » y est mis en place dès le début de l'année à partir d'un questionnaire envoyé aux enseignants, parents et élèves pour positionner ces derniers dans le dispositif en fonction de leurs besoins. Le dispositif est ensuite fondé sur un travail autour de la méthodologie pour apprendre à apprendre.

Jeudi : « #DevoirsFaits : l'étude coopérative »

Au collège de Saint-Mathieu, le dispositif est fondé sur la collaboration entre pairs : les élèves s'aident entre eux.

« #DevoirsFaits : en route vers l'autonomie »

Le collège M. Nadaud, Guéret déploie un carnet de suivi DF pour les élèves participant au dispositif dans lequel ceux-ci notent leurs avancées dans le travail personnel. « Devoirs Faits » participe ainsi d'un travail autour de l'autonomie, de la valorisation et de l'estime de soi.

Vendredi : « #DevoirsFaits : échanges de bonnes pratiques au 110bis Limoges »

Plusieurs chefs d'établissement de l'académie se retrouvent au 110bis du rectorat de Limoges pour échanger sur le dispositif « Devoirs faits » et mutualiser leurs bonnes pratiques.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif « Devoirs Faits », nous vous proposons de vous rendre dans deux collèges pour assister à une séance (invitations presse à suivre) :

- Au collège Maryse Bastié de Nantiat, jeudi 1^{er} octobre, 10h – 11h
- Au collège de la Triouzoune de Neuvic, vendredi 2 octobre, à partir de 14h.

Si vous souhaitez vous rendre dans un de ces établissements, nous vous remercions de nous en informer afin que nous puissions le prévenir de votre présence.

NB : Les reportages s'effectueront dans le respect des gestes barrières et des règles sanitaires en vigueur. Les journalistes présents doivent utiliser le kit de protection désormais habituel avec des masques, micro au bout des perches et « charlotte de protection » sur le micro (la changer ou la désinfecter à chaque interview). Privilégier le hall, le préau, la cour ou même l'extérieur de l'établissement pour les interviews afin d'éviter de stationner dans des espaces clos.

CONTACT PRESSE

Cellule Communication
Cabinet de la rectrice
05 55 11 40 17 ou 05 55 11 43 56
ce.communication@ac-limoges.fr

Rectorat de Limoges
13 rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex